



Comment puis-je toucher mes indemnités chomages

Par **lemurien76**, le **14/02/2015** à **15:10**

Bonjour

Je voudrais savoir si quelqu'un peut m'éclairer, j'ai déposé le bilan de ma société le 10 janvier 2013 et depuis j'ai travaillé en tant que salarié dans une entreprise qui ne m'a pas gardé (13 mois de travail)

Je me suis inscrit à Pôle emploi pour demander mon droit aux assedics mais il me refuse toutes indemnités car ma société n'est toujours pas radiée.

Que faire puisque le liquidateur me dit que le jugement sera le 16/01/2016.

Je ne comprends pas car j'ai fourni tous les documents comme quoi la société était en dépôt de bilan depuis le 10/01/2013.

Quelqu'un pourrait m'aider car je n'ai plus aucune ressource et j'ai deux enfants en bas âge.

Cela fait deux mois que je me bats pour toucher mes indemnités chômage et c'est toujours la même chose il leur faut un document de radiation.

Merci pour votre aide

Par **alterego**, le **14/02/2015** à **16:24**

Bonjour,

"j'ai travaillé en tant que salarié dans une entreprise qui ne m'a pas gardé (13 mois de travail)"

Le dépôt de bilan, la liquidation et la radiation sont secondaires, ce qui importe est d'apporter

la preuve

- **d'un lien de subordination,**
- **d'un contrat de travail et de sa rupture en bonne et due forme,**
- **de votre licenciement (notification, certificat de travail et attestation Pôle Emploi),**

ce dont votre question ne fait pas état et qui est autrement plus important que la radiation.

A mon avis, c'est là que le bât blesse et qui justifie le refus d'indemnisation.

Cordialement

Par **lemurien76**, le **16/02/2015** à **17:20**

Merci alterego pour ta réponse, j'ai réussi à obtenir mes indemnités.
Merci beaucoup